



solidaires

ÎLE DE FRANCE

Journal de l'Union régionale des syndicats CFDT d'Île-de-France • n° 542 • Avril 2024

DOSSIER

JOP DE PARIS 2024 : QUEL DIALOGUE SOCIAL ?

RENOUVELLEMENT DU CESER

LIVREURS : DES COLLECTIFS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Votons pour l'Europe et contre l'extrême droite



Les Jeux olympiques et paralympiques sont au cœur de l'actualité en Île-de-France. S'ils sont certainement une source de prestige pour notre région et contribuent à dynamiser certains territoires, ils sont aussi fortement questionnés.

La CFDT Île-de-France alerte ainsi depuis des mois sur les difficultés que rencontre le dialogue social au sein des entreprises et des administrations les plus concernées. En effet, très peu de contreparties à la mobilisation exceptionnelle attendue des salariés et agents de certains secteurs ont été négociées, que ce soit sur le temps de travail, les jours de repos ou les compensations financières, entre autres.

L'impact *in fine* sur le territoire laisse aussi la CFDT Île-de-France dubitative car il faudra gérer l'héritage, une fois la fête terminée. Qu'en sera-t-il de la pérennité des emplois créés pendant les Jeux ? N'auront-ils pas contribué à creuser les inégalités sur le territoire, avec l'augmentation des prix des loyers par exemple et le renvoi des populations fragiles aux marges de la région ?

La CFDT Île-de-France se tient prête à recevoir les travailleurs et les travailleuses qui ont besoin d'être accompagnés durant cette période dans ses locaux de proximité. Elle organisera aussi des points d'accueil éphémères près des sites pour les renseigner et leur apporter des conseils.

Mais avant les Jeux, le 9 juin, les citoyens français seront appelés à élire leurs députés européens. La CFDT appelle à voter pour l'Europe et contre l'extrême droite.

Cette élection présente un enjeu majeur dans une période où l'Union européenne est plus que jamais un espace protecteur vis-à-vis de la Russie et permet la construction commune, en particulier dans le cadre du Pacte vert européen, de politiques volontaristes pour faire face aux défis du monde contemporain, en laissant de côté les égoïsmes nationaux.

Diego MELCHIOR
Secrétaire général

Sommaire

Actualités 4 à 7

Temps forts 8
Loi immigration : et après ?

Grand angle 9 à 12
JOP de Paris 2024 :
quel dialogue social ?

Interview 13
Gaëtan Rudant
Directeur régional de la Driets
Île-de-France

Pratiques 14 & 15
Livres :
des collectifs à l'ère du numérique

Enjeux 16 & 17
Conseil économique, social
et environnemental régional :
un renouvellement sous tension

Portrait 18
Brigitte Fourgreau



Une :
Colline d'Élancourt (Yvelines)
qui accueillera les épreuves
de VTT aux JO.
© Simone Perolari



ile-de-france.cfdt.fr



Bimestriel – Prix au numéro : 1,50 € – Abonnement annuel : 10 € – Rédaction-Diffusion : 78 rue de Crimée 75019 PARIS

Tél : 01 42 03 89 00 - E-mail : com@iledefrance.cfdt.fr - Directeur de la publication : Diego Melchior

Rédactrice en chef : Judith Boumendil - Comité de rédaction : Philippe Antoine, Jean-Yves Belaty, Judith Boumendil,
Marion Dauchot, Alice Heras, Diego Melchior, Hassan Mohamed - Photos : Philippe Antoine,

Sylvaine Azzouni, Judith Boumendil, Alice Heras, DR - Journaliste : Alice Heras - Maquettiste-Graphiste : Marina Pen

Imprimerie : Wagram Éditions 37 avenue Gabriel Péri BP 2008 - 95871 Bezons cedex - N° CPPAP : 0524 S 06868

ISSN : 099 362 763 - Dépôt légal : avril 2024



ZOOM

CULTURE

Fin de la grève au centre Pompidou

La CFDT et FO du centre Pompidou, syndicats majoritaires, ont signé, le 29 janvier, un protocole d'accord, après trois mois de grève. « *Du jamais-vu au centre Pompidou ! Nous revendiquons notamment la garantie de maintien de l'emploi et des salaires pour l'ensemble des salariés pendant les cinq ans de fermeture pour travaux de 2025 à 2030, mais aussi un droit de regard et des informations sur le projet culturel du centre à long terme* », explique Alexis Fritche, secrétaire général du syndicat CFDT-Culture.

Les grands travaux de désamiantage et de rénovation qui devaient initialement durer trois ans seront en effet prolongés de deux ans pour le réaménagement de l'établissement.

« *Le changement de ministre a débloqué la situation. Rachida Dati s'est engagée à demander tous les ans aux députés et sénateurs – ce sont eux qui l'autorisent –, de renouveler tous les postes et les salaires. Elle soumettra également tout projet d'externalisation au Conseil supérieur de l'audiovisuel et au ministère, qui en assureront le suivi.* » Cet accord engage juridiquement l'établissement. « *S'il n'est pas respecté, nous pourrions saisir le tribunal administratif* », poursuit Alexis Fritche qui qualifie le protocole de raisonnable. « *Les salariés étaient épuisés. Et le centre a perdu 1 million d'euros ! La CGT et l'Unsa n'ont pas signé le protocole car ces organisations sont mécontentes de la façon dont le ministère a géré la procédure* », conclut-il.



L'équipe CFDT lors de la grève.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour organiser un événement nécessitant l'embauche d'au moins un salarié du spectacle, tout employeur dont l'activité principale n'est pas la diffusion ou la production de spectacles vivants doit passer par le guichet unique du spectacle occasionnel (Guso). Ce dispositif gratuit et obligatoire permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales et de transférer à l'administration fiscale le montant du prélèvement à la source.

Le Syndicat national des artistes et des professionnels de l'animation, du sport et de la culture (Snapac) milite pour que la loi soit appliquée et pour que les artistes soient rémunérés via ce dispositif qui leur permet d'acquérir des droits. Alors, la prochaine fois que vous faites appel à un clown pour un anniversaire ou à une troupe de théâtre pour un événement d'entreprise, pensez Guso !

8 MARS

Agir pour l'égalité réelle !

Trois moments forts ont marqué l'engagement de la CFDT en Île-de-France pour la journée du 8 mars cette année.

À Cergy, le Syndicat francilien des agents de la Sécurité sociale avait organisé une rencontre avec la section de la CPAM du Val-d'Oise, en pleine refonte des classifications. Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, y participait. « *Les salaires sont très bas à la Sécu*, précise Nadia Berghout, secrétaire générale du syndicat. *Nous avons même des coefficients en dessous du Smic. Bizarrement, plus de 80 % des salariés sont des*

femmes ! » L'équipe de la CFDT vient de mettre à plat les écarts de salaires entre les hommes et les femmes pour tous les emplois de la Sécu. Un travail titanesque qui servira dans la négociation sur les classifications et l'égalité femmes/hommes. Avec des résultats éloquentes : « *plus on monte dans la hiérarchie, plus la proportion d'hommes augmente, et plus les écarts de salaires sont élevés... En faveur des hommes...* », indique Nadia.

À Noisy-le-Sec, le syndicat Interco de Seine-Saint-Denis et sa section, avec le groupe ressources handicap de la CFDT Île-de-France, avait fait le choix de proposer une exposition pour rendre hommage aux femmes célèbres et inspirantes portant un handicap invisible, telles Marie Curie, Marilyn Monroe ou encore Frida Khalo. Un véritable succès ! Mimia Boumghar, responsable du syndicat et membre du groupe ressources handicap en a précisé l'objectif dans son intervention. « *Rappeler le parcours de ces personnalités a une valeur pédagogique. Toutes ont su montrer la capacité des personnes handicapées à être professionnelles, à laisser la trace de leur talent, de leur génie, dans l'histoire de la science, du sport, des arts. La démarche de la CFDT est de sensibiliser le monde du travail, mais pas seulement, sur le handicap invisible, et ouvrir le débat pour casser les préjugés.* »

Le dernier temps fort a été la manifestation intersyndicale organisée l'après-midi pour revendiquer une égalité réelle entre les hommes et les femmes. La CFDT y était bien visible et l'ambiance festive.



18,5%

C'est l'écart salarial en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes en Île-de-France. Cet écart est, dans notre région, supérieur de 27% à la moyenne nationale.

L'Observatoire des territoires constate que les écarts sont plus élevés dans les départements qui concentrent les personnes avec un bon, voire très bon, niveau de vie.

Source : Observatoire des territoires, 2022.

Loi immigration : et après ?

La loi immigration a été publiée le 27 janvier 2024, après avoir été censurée de plus du tiers de ses articles par le Conseil constitutionnel. Pas suffisant pour la CFDT, qui n'a eu de cesse d'affirmer son opposition à ce texte. La rencontre organisée par la CFDT de l'Ouest francilien, le 5 mars, a pris le temps d'éclairer les esprits sur une séquence législative puis constitutionnelle inédite, mais aussi de revenir sur une histoire de l'immigration indissociable de l'histoire de France en laissant une large place à des témoignages éclairants.

Le bel amphithéâtre de l'université de Paris-Nanterre était plein comme un œuf le mardi 5 mars pour cette soirée-débat animée par Emmanuelle Fantin, maîtresse de conférences à la Sorbonne- Université. « Cette loi est une loi de déchéance de fraternité, a d'emblée précisé Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT. Construite à partir de dispositions non constitutionnelles, au prétexte d'un pseudo-équilibre politique, elle est dangereuse et fait des amalgames terribles entre sécurité, terrorisme et immigration. Avec elle, des députés ont renoncé, le temps du vote, aux valeurs de la République. » Thibaud Mulier, maître de conférences et constitutionnaliste, a confirmé le caractère inédit de cette séquence législative et certains de ses dangers : « La loi n'est l'expression de la volonté générale que dans le respect de la Constitution ; ici, il y a eu une instrumentalisation du Conseil constitutionnel. »

Petites histoires et grande histoire

Pour Mariame Tighanimine, sociologue, et auteure de l'ouvrage *Notre histoire de France*, « il est important d'articuler la petite histoire des familles avec la grande », de donner la parole à celles et ceux qui ont été condamnés au silence, comme ce fut le cas pour son père, travailleur marocain. « L'embauche des Marocains dans les mines est une des plus vastes campagnes de recrutement en France, mais on n'en parle pas dans les livres d'histoire au collège et au lycée. Pourtant l'histoire se répète : on traverse la Méditerranée pour chercher sa vie. »



De gauche à droite : Mariame Tighanimine, Marylise Léon, Pascale Breuil-Kaci et Thibaud Mulier

Et pour travailler et contribuer à l'économie d'un pays. Même insistance de la part de Pascale Breuil-Kaci, chargée de mission à la CFDT Île-de-France sur la régularisation des travailleurs sans papiers. « Il ne s'agit pas seulement d'histoires de papiers et de régularisations, mais de parcours de vie pour ces personnes que nous accompagnons en préfecture ou dans la constitution de leurs dossiers. » Dans la salle aussi, les témoignages abondent. C'est un sentiment de révolte qui domine, comme l'exprime Hocine Nessah, militant CFDT à France Travail : « On retourne en arrière, c'est une honte. Mais à l'époque de mon père, qui a subi beaucoup d'humiliations, il n'y avait pas de syndicalisme pour des gens comme lui. Il faut renforcer l'action syndicale puisque nous avons la chance qu'elle existe aujourd'hui. »

Agir vite

« Dans la phase parlementaire, poursuit Marylise Léon, nous avons essayé de mener le débat en parlant de la réalité. Nous n'avons pas été entendus, notamment des

employeurs. Pourtant, s'il y a des travailleurs sans papiers, c'est qu'ils travaillent. La restauration, le bâtiment ne peuvent fonctionner sans eux. Il nous faut poursuivre. »

Poursuivre aussi l'action pour la régularisation et demander l'égalité de traitement alors même que, comme en témoigne Raphaël Breton, responsable de la CFDT de l'Est francilien, « des pratiques tellement différentes existent d'une préfecture à une autre ». Beaucoup en font le constat, à l'image d'Hocine ou Mariame : avec cette loi, leur parcours de vie et l'histoire de leurs familles auraient été bien différents... « Alors continuons à recueillir des éléments sur la situation pour les porter à la connaissance des politiques, conclut Badiaa Souidi, secrétaire générale de la CFDT de l'Ouest francilien qui organisait la rencontre. Parlons aussi aux professionnels qui doivent vivre des conflits d'éthique. Il y a un combat à poursuivre pour lutter contre ces inégalités. Ce sera celui de la CFDT. »

Philippe Antoine

JOP DE PARIS 2024 : QUEL DIALOGUE SOCIAL ?



Centre aquatique à Saint-Denis. © Simone Perolari

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 vont mobiliser cet été en Île-de-France de considérables moyens humains et matériels. De nombreux agents de la fonction publique, salariés et bénévoles seront appelés à assurer le bon fonctionnement des transports, des infrastructures, à garantir l'hébergement et l'accueil des athlètes et des spectateurs... Alors, comment faire des JOP « une fête », un marqueur de progrès social pour les travailleurs tout en s'assurant qu'ils n'en subissent pas les conséquences ? Que convient-il de négocier au préalable avec les employeurs ? Partie prenante d'un espace de dialogue social territorial, la CFDT Île-de-France prévoit de nombreuses actions d'information et d'accompagnement des équipes.

Dossier réalisé par Alice Heras

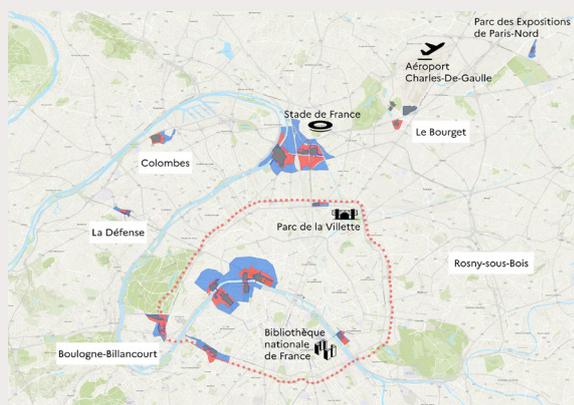
Les Jeux olympiques de Paris se tiendront du 26 juillet au 11 août et seront suivis des Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre. Ces événements sportifs mondiaux vont mobiliser l'ensemble de la région en termes d'infrastructures et de moyens humains. Près de 15,3 millions de touristes sont attendus dans la période, qu'il s'agira d'accueillir dans des espaces sécurisés, d'héberger, de nourrir...

Charte sociale

Côté emplois directs, le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) a récemment réévalué ses estimations : les JOP devraient mobiliser au niveau national et sur l'ensemble de la période, 181 000 personnes et non 150 000, comme initialement prévu. Si le secteur du bâtiment a été le principal pourvoyeur d'emplois jusqu'en 2023 (environ 30 000 personnes), en 2024,

les secteurs de l'événementiel, de la sécurité et de l'hôtellerie-restauration, représenteront le gros des emplois. Ceux-ci sont encadrés par la charte sociale Paris 2024, signée par les organisations syndicales et patronales en 2017, par laquelle les acteurs s'engagent, entre autres, à favoriser l'insertion et l'emploi local. Un engagement qui jusqu'ici a été respecté. « *Sur les chantiers – et certains n'avançaient pas comme il fallait – nous*

RESTRICTIONS DE CIRCULATION AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES



Sites olympiques | Paris, petite couronne

Pendant la durée des Jeux, des restrictions importantes de circulation seront à prévoir.

Gris : périmètre de sécurité du site de compétition. Stations de métro fermées.

Rouge : accès autorisé avec dérogation pour les riverains ayant des parkings, ceux qui rendent visite à des personnes vulnérables, véhicules d'urgence et de secours, de dépannage, etc.

Bleu : transit interdit, mais les habitants, les travailleurs ou les personnes qui veulent se rendre dans un commerce ou un restaurant pourront y rentrer.

prefecturepolice.interieur.gouv.fr

avons pu veiller au respect de la chartre dans les comités de suivi des sites. Mais cette période est un peu derrière nous, le dernier comité ayant eu lieu en fin d'année », note Raphaël Breton, secrétaire général de la CFDT de l'Est francilien et membre du comité de suivi des sites de Seine-Saint-Denis.

Il reviendra à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des

solidarités (Drieets) de surveiller l'application des règles de droit et de sécurité des salariés sur les sites. Seuls deux secteurs bénéficient à l'heure actuelle d'une dérogation, du 15 juin au 30 septembre : les activités de commerce d'abord, pour le travail dominical dans les zones d'exception, soit quinze arrondissements de Paris, et les entreprises organisatrices et de médias ensuite, qui ont l'autorisation

de suspendre le repos hebdomadaire. Pour les autres, le Code du travail s'applique (voir interview de Gaëtan Rudant p. 13). Les entreprises devront déposer leur demande de dérogation sur une plateforme unique.

Impact indirect

Mais que se passera-t-il pour les autres travailleurs en Île-de-France et en

Secrétaire général de la CFDT-Cheminots, Thomas Cavel fait le point sur les négociations en cours avec la direction de la SNCF.

« Pour la CFDT-Cheminots, les négociations autour des JOP doivent être un moteur de progrès social. Nous en parlons depuis longtemps, mais elles arrivent très tard ! Nous n'avons commencé à discuter qu'à la fin de l'année dernière et le rythme est à présent d'une séance par mois.

Plusieurs sujets doivent être abordés. Le premier concerne notre capacité à assurer le trafic nécessaire... Quelles sont nos ressources ? À cet égard, nous sommes tributaires de certains acteurs externes et notamment d'Île-de-France Mobilités qui vient de nous fournir le plan de transport prévoyant une hausse de 30 % du trafic en août en Île-de-France. Par ailleurs, d'autres

villes sont concernées par les JOP sur le territoire. Comment faire circuler plus de TGV sachant que nous n'avons pas plus de trains ? Deuxième sujet, l'organisation sociale. À quels congés aurons-nous droit ? Comment pourrions-nous conserver un équilibre vie professionnelle/vie privée dans la période ? Troisième sujet, et non des moindres : l'organisation du travail. Nous aurons besoin de plus de conducteurs mais aussi de plus de personnel dans les gares, notamment pour la maintenance. Comment nous organiser ? Comment loger par exemple les agents qui viendront de province ? Nos équipes pourront-elles intervenir sans obstacle en cas de panne dans les zones de circulation interdite ?



La quatrième question est bien sûr celle des rémunérations et des primes. La direction a proposé une prime de 50 euros par jour. Mais tout reste à négocier et aucun accord n'a encore été signé. Nous pensons néanmoins que tout le monde a bien conscience que la réussite des Jeux passe par une réelle négociation. Dans le cas contraire, cela posera de vraies difficultés. »

Pour Ali Lemmouchi, représentant d'Union-Indépendants auprès de l'Arpe (Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi), une importante distorsion de concurrence existera entre les taxis et les VTC.

« Depuis 2017, les VTC appartiennent à la catégorie « transport public particulier des personnes (T3P) », au même titre que les taxis, mais nous ne bénéficions pas des mêmes avantages. Ainsi, pour les JOP, nous avons d'abord été interdits de circulation dans les zones rouges par la préfecture, ce que nous avons appris par la presse. Après une forte mobilisation de toutes les organisations syndicales, nous avons été autorisés à y circuler. Mais demeure le problème des 186 kilomètres d'axes prioritaires (voie de gauche sur la périphérique, voies qui mènent aux sites olympiques, etc.), auxquels

nous n'avons pas accès. Cela va nous obliger à emprunter des petites rues encombrées pour déposer nos clients. La préfecture et les plateformes se renvoient la balle. Pour donner accès à ces axes prioritaires, la préfecture voudrait avoir une estimation du nombre de VTC opérationnels au moment des JOP. Mais les plateformes ne jouent pas le jeu et ne communiquent pas cette donnée : au lieu de limiter le nombre de VTC ayant le droit de circuler, elles subventionnent des formations pour obtenir la carte de VTC, ce qui leur permet de mettre toujours plus de



© Simone Perolari

chauffeurs en concurrence pour les obliger à accepter toutes les courses, même celles qui ne sont pas rentables. Cela met le métier en danger et alimente la guerre des prix entre plateformes, dont les chauffeurs sont victimes. Pour l'instant, nous sommes dans le flou. Les autorités affirment avoir besoin de nous, mais sous quelles conditions ? Et après les JOP, que se passera-t-il pour nous ? »

particulier pour tous ceux qui ne pourront pas télétravailler ? Quel sera l'impact des Jeux pour eux ? À n'en pas douter, il ne sera pas nul : Île-de-France Mobilités a en effet récemment estimé que le trafic dans les transports en commun augmentera de 30 % pendant les deux semaines des Jeux olympiques. Et ce, sans compter, notamment, les zones où la circulation sera interdite. « Nos équipes ont beaucoup de questions sur l'organisation du travail dans la période, qui restent sans réponses précises », constate Hassan Mohamed, secrétaire régional en charge de l'emploi.

C'est au sein d'un « espace de dialogue social territorial », piloté par la Drieets et la préfecture de région, que la CFDT Île-de-France obtiendra des réponses qu'elle pourra ensuite partager avec l'ensemble des équipes syndicales. « Cet espace a été créé pendant le Covid : à l'époque, l'État avait fait le choix de réunir les partenaires sociaux, au niveau territorial, pour faire face à la situation de confinement. En février 2022, la Drieets

a proposé de relancer cette dynamique, cette fois-ci dans le cadre des JOP. Il s'agit de partager de l'information notamment sur les transports et la circulation, mais aussi sur l'organisation des conditions de travail pour les travailleurs », poursuit Hassan Mohamed.

Retard à l'allumage

L'espace de dialogue social n'a véritablement démarré qu'en janvier 2024, tributaire d'informations fournies par des tiers : « À titre d'exemple, la

préfecture de police a présenté le 19 janvier son plan avec les zones de circulation interdites. Nous attendons encore d'autres outils. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'on est en retard étant donné les enjeux », s'exclame Hassan Mohamed.

Investie de sa mission d'informer les travailleurs, la CFDT Île-de-France a demandé à la Drieets de proposer un guide sur les droits du travail pendant les Jeux, qui est en cours de réalisation. Plus récemment, elle a sollicité

DES THÈMES DE NÉGOCIATION SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Congés payés d'été : Imposés, décalés, étalés ?

Temps de trajet rallongé : Quel impact sur le temps de travail, les horaires ? Quelles compensations ?

Télétravail : Passage temporaire à 100 %, effectué hors domicile ou à l'étranger ? Quelles contreparties ?

Temps de repos : Si le temps de trajet est allongé, le temps de repos quotidien sera-t-il également allongé ?

Travail dominical étendu : Quelles contreparties ? Quels impacts sur la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et les temps de repos ?

une rencontre bilatérale avec les autorités organisatrices (Drieets, préfet de région et Île-de-France Mobilités) afin d'« avoir des réponses plus concrètes à nos questions, parmi lesquelles l'accès aux lieux de travail, par exemple, précise Hassan Mohamed. *Beaucoup de métiers ne sont pas télétravaillables, comme les domaines de la propreté, des services à la personne, du commerce de détail, les métiers du soin, etc. Et dans les autres cas, quel est le cadre pour négocier avec l'employeur des mesures exceptionnelles pour cette période ?* » Après avoir consulté les équipes et fédérations principalement concernées, la CFDT Île-de-France a identifié quelques thèmes qui méritent de faire l'objet de discussions entre partenaires sociaux pour préparer au mieux les travailleurs (voir encadré p.11). « *Le Syndicat interdépartemental du commerce (Sico)*

s'inquiète par exemple du manque d'encadrement des salariés sur les sites et d'une possible usure dans les zones touristiques », poursuit-il. À partir de ces thèmes et à la demande des syndicats, la CFDT Île-de-France prépare une plaquette d'information, essentiellement juridique, qui sera distribuée aux abords des sites. « *En nous basant sur les échanges avec les équipes, nous planchons également sur un cahier revendicatif interprofessionnel* », indique Hassan Mohamed.

Des actions de terrain

La CFDT Île-de-France prévoit d'aller à la rencontre des travailleurs d'avril à mi-juillet. Des interventions et des actions seront organisées en lien avec les équipes. Une première intervention de la CFDT Île-de-France est ainsi prévue le fin avril lors de la réunion de l'Union professionnelle régionale (UPR) Santé

Sociaux Île-de-France. « *Les actions de terrain suivront le modèle de Réponses à emporter. Nous installerons des barnums pour donner des informations aux travailleurs dans les lieux de passage clé. Les questions logistiques (transports, hébergement...) et juridiques seront abordées* », explique Hassan Mohamed. Plus généralement, la CFDT Île-de-France se tient à la disposition des équipes pour les accompagner dans leurs négociations avec les employeurs. Elle travaille sur la question des transports avec la Fédération transport-environnement et le Comité régional des transports et de l'équipement (CRTE) Île-de-France et, pour l'aérien, avec l'Union fédérale de l'environnement, des territoires, des autoroutes et de la mer (UFETAM). « *Les mois qui nous séparent des Jeux vont être extrêmement chargés* », conclut Hassan Mohamed.

Julien Morcrette, secrétaire national à la fédération Interco, en charge des agents du ministère de l'Intérieur et des forces de sécurité publiques et civiles, attend des instructions plus précises sur la coordination des forces de l'ordre et des autres acteurs durant les JOP.

« *Tous les agents de la police nationale seront en restriction de congés du 26 juillet au 11 août. Certains d'entre eux recevront une prime au titre de la restriction de congé et celle-ci sera majorée si le service se trouve sur un site olympique ou s'ils doivent s'y déplacer. Une autre majoration spécifique aux agents qui travailleront sur la plaque parisienne – espace géographique comprenant Paris et la petite couronne – pendant les JO est prévue. Pour nous, ce n'est pas satisfaisant. Nous avons demandé une planification précise permettant des temps de repos normaux pour le maximum d'agents. Ils en ont besoin après plusieurs années de lutte contre*

le terrorisme, de nombreux mouvements sociaux, émeutes, etc. Les agents sont vraiment à bout de forces, ils sont aussi fatigués psychologiquement et nous craignons une nouvelle vague de suicides. Nous alertons nos supérieurs sur ces sujets depuis longtemps mais jusqu'ici, le dialogue social a été minimaliste. Nous n'avons jamais été aussi nombreux dans les forces de l'ordre mais avec l'alourdissement des procédures qui nécessite de plus en plus d'agents dans les bureaux, ce n'est pas suffisant au quotidien. Il y a vraiment du retard à l'allumage sur la coordination entre les services qui doit être mise en place par la préfecture de police, le ministère de



l'Intérieur et Matignon pour ce qui relève de l'interministériel. Nous ne savons pas encore qui va faire quoi ! Or, à titre d'exemple, la cérémonie d'ouverture autour de la Seine, qui va accueillir 325 000 spectateurs, requiert un encadrement très important. Outre les risques découlant du contexte géopolitique, la délinquance de droit commun pourrait aussi augmenter. Nous sommes cependant déterminés. Tout le monde fera en sorte que ça se passe bien sur le terrain ; l'image de la France en dépend. »

GAËTAN RUDANT, DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA DRIEETS ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) en Île-de-France est le service de l'État en région dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la solidarité. Gaëtan Rudant, son directeur, revient sur le rôle de la structure dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Quel est votre rôle dans le cadre de la préparation des JOP?

Nos objectifs peuvent se résumer en quelques mots : contribuer à ce que les Jeux se passent bien et faire en sorte qu'ils bénéficient au maximum aux Franciliens et aux entreprises impliquées. Pour qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions, notre action s'organise autour du contrôle des produits, de la consommation, de la réponse aux appels d'offres des marchés publics, mais aussi et surtout, des chantiers, avec une vigilance de tous les instants. Nous avons fait le choix de redéployer nos ressources et de créer un réseau d'inspecteurs chargé du contrôle des sites olympiques. Chaque jour, une à deux inspections sont diligentées sur un chantier ; les inspecteurs ont procédé à un nombre considérable de contrôles, notamment sur la question du travail illégal. Bien sûr, nous nous réjouissons que la phase de construction des ouvrages se solde avec moins d'accidents que ce que nous déplorons usuellement. Pour autant, les inspecteurs ont dû procéder à une centaine d'arrêts de chantiers pour garantir la sécurité immédiate de près de 200 salariés. Les contrôles se poursuivront pendant et après les Jeux, pour suivre notamment les opérations de montage/démontage et les chantiers destinés à l'héritage des jeux.

Et pour les Franciliens et les entreprises de la Région ?

La Drieets s'est mobilisée pour la mise en œuvre des clauses sociales des JOP. Nous sommes très satisfaits des résultats en matière de recrutement de personnes en situations de besoin d'insertion et de handicap. Près de

2,5 millions d'heures de travail leur ont été confiées. L'objectif volontariste de marchés réservés pour l'économie sociale et solidaire (ESS), a lui aussi été largement atteint. Le marché de la blanchisserie du Village a par exemple été confié à des entreprises sociales et solidaires mobilisées pour l'emploi de personnes en situation de handicap (ESAT, entreprises adaptées). Les PME ont également eu un accès spécifique au marché.

« Faire en sorte que les Jeux bénéficient aux Franciliens »

Les besoins en emplois sont très importants. Comment contribuez-vous à l'atteinte des objectifs ?

Des moyens importants ont été consacrés à la qualification des personnes. Nous intervenons aussi pour faciliter le parcours des personnes formées, pour lever les freins dans leur accès à l'emploi (permis de conduire, mobilité...). Nous travaillons avec le Conseil régional sur une offre destinée à accompagner les salariés des JOP dans la suite de leur parcours. Pour le secteur de la sécurité, déjà en tension, les besoins de recrutement sont considérables – de l'ordre de 15 000 à 20 000 emplois supplémentaires – du fait de la simultanéité des événements. Nous avons agi pour transformer les formations, mais aussi pour faciliter l'intermédiation entre les entreprises



et les personnes formées, avec des jobs dating pour un accès immédiat à l'emploi. Au-delà des métiers qui ont vocation à être pérennes, nous avons créé un certificat de qualification « temporaire » pour ceux qui ne souhaitent pas s'inscrire de manière définitive dans ces métiers mais profiter d'une opportunité d'emploi (étudiants ou jeunes retraités). Nous suivrons leur insertion en emploi durable par des études de cohortes.

Qu'attendez-vous de l'espace de dialogue social dont vous avez impulsé la création ?

Nous souhaitons en faire un lieu de partage d'information et d'accompagnement des partenaires sociaux, pour garantir des conditions d'emploi évidemment conformes au droit du travail mais également ambitieuses en matière de dialogue social. Nous allons prochainement publier plusieurs supports sur l'organisation du travail, le recours au télétravail et les cadres du dialogue social et de consultation des instances, qui d'ailleurs ne changent pas ! Je le souligne, l'ambition que nous poursuivons est de réaliser des Jeux exemplaires qui constituent une opportunité économique sans diminuer l'ambition de protection des salariés. Le Code du travail s'applique sauf dans deux cas très précis. Nos services de renseignement en droit du travail seront mobilisés pour répondre à toutes les questions des salariés, par téléphone ou mail essentiellement.

Propos recueillis par
Judith Boumendil et Alice Heras

Livreurs : des collectifs à l'ère du numérique

On compte environ 80 000 livreurs sur le territoire français. Plus de 40 % d'entre eux exercent dans notre région. Depuis 2019, Union-Indépendants, association partenaire de la CFDT, défend les intérêts de ces travailleurs isolés et se bat pour améliorer leurs rémunérations et leurs conditions de travail. Au moment où s'organise la deuxième campagne électorale des livreurs – qui concerne également les VTC –, coup de projecteur sur des pratiques syndicales innovantes.

Dispersés sur l'ensemble du territoire, les livreurs changent fréquemment d'emplacement, voire de ville d'exercice. Ils n'ont pas de lieu pour se retrouver, si ce n'est un Atribus ou une place de stationnement. Le turnover est aussi très important dans le métier. « Pour aller à leur rencontre, explique Fabian Tosolini, délégué national d'Union-Indépendants et chargé de mission à la CFDT Île-de-France, il faut arpenter la ville. Inlassablement. C'est ce que nous faisons depuis cinq ans. Et compter sur la chance de rencontrer le livreur charismatique, celui qui a déjà mené une action vis-à-vis d'une plateforme et qui aura envie de s'engager... Ensuite, il faut bien sûr montrer à nos interlocuteurs que nous savons de quoi nous parlons ! »

Construire des collectifs

Pour mener l'action et partager les informations, les premiers groupes WhatsApp se créent. Les livreurs intéressés y sont instantanément intégrés. « C'était la seule façon de s'organiser, détaille Fabian Tosolini. On a commencé par un groupe, puis, petit à petit, chaque quartier s'est organisé, principalement à la gare du Nord, Montparnasse, Bastille, République, Châtelet... » Dans les groupes, on donne des infos sur les négociations qui s'ouvrent avec les plateformes de livraison, sur les tarifs des courses, sur les actions auprès de certaines mairies pour obtenir des abris pour les livreurs... On agit aussi pour réactiver les comptes de ceux qui sont déconnectés, c'est à dire privés d'activité par les plateformes, parfois de manière abusive, sans explication. Et puis, les outils numériques permettent d'écrire dans



Depuis janvier 2024, 387 livreurs déconnectés d'une plateforme ont fait appel à Union-Indépendants. 158 ont déjà été réactivés.

toutes les langues ! En Île-de-France, une dizaine de livreurs s'engagent bénévolement et font campagne lors de la première élection professionnelle de 2022, qui a permis à l'association de gagner sa représentativité.

Consulter les livreurs

« Un des principes intéressants d'Union-Indépendants, constate Patrick Labboz, secrétaire régional en charge des travailleurs indépendants, est l'organisation de consultations. Toutes les décisions de signatures d'accords, par exemple sur la tarification, sont prises après consultation. Nous avons obtenu plus de transparence, mais aussi l'obligation, pour les plateformes, de donner aux livreurs le contact des organisations syndicales. »

Les 2 et 3 décembre 2023, un mouvement de grève s'est même organisé quand le ras-le-bol sur le tarif des courses a été à son comble. Ni plus ni moins que de la pratique syndicale classique, pour Fabian Tosolini : « Mais elle se fait dans la rue : consulter, porter les revendications auprès des décideurs, rendre compte des discussions... Le vrai défi est de permettre à des tra-

vailleurs pour qui la notion de collectif est très éloignée de s'inscrire dans des actions pour obtenir des droits nouveaux. »

Après la directive

À l'issue de nombreuses négociations, les États membres de l'Union européenne ont finalement adopté en mars une directive permettant de faciliter la requalification des travailleurs des plateformes en salariés, sur la base du volontariat. Avec la « présomption de salariat », ce sera désormais aux plateformes d'apporter la preuve que le travailleur n'est pas un salarié. Une grande avancée pour tous les travailleurs qui souhaiteront le devenir. Cette circulaire est également un outil de pression supplémentaire sur les plateformes puisqu'elle reconnaît la capacité des organisations syndicales légitimes à intervenir de l'ensemble des relations entre livreurs et plateformes, et notamment sur l'absence de transparence sur la rémunération. De nombreuses revendications en perspective pour Union-Indépendants lors des élections qui se tiendront très prochainement, du 22 au 30 mai 2024.

Judith Boumendil

Comment as-tu débuté dans le métier de livreur ?

Je suis un des premiers livreurs à vélo. À l'époque, je cherchais une activité complémentaire à mon emploi, car le salaire ne me suffisait pas pour vivre et payer mes factures. Comme je suis très sportif, j'ai aimé l'idée de travailler à vélo. Petit à petit, je suis devenu livreur à temps plein. Au début, dans ce métier, on arrivait à s'en sortir, mais aujourd'hui, la situation s'est beaucoup dégradée avec la baisse du prix de la course. Il peut y en avoir à moins de 3 euros ! On subit aussi de plus en plus d'incivilités, de vols de commandes. Alors il faut être rusé, bien choisir son lieu et ses horaires de travail.

Comment as-tu été amené à t'engager auprès d'Union-Indépendants ?

Je suis très présent sur les réseaux, notamment sur TikTok et YouTube.

Quand je suis à vélo, je place une caméra sur mon torse pour filmer le métier tel qu'il est et faire comprendre la réalité de notre travail. J'ai donc très souvent des questions et des demandes d'aide.

Ma rencontre avec Union-Indépendants s'est faite en plusieurs étapes. Quand j'ai eu à assurer ma protection vis-à-vis d'une plateforme, j'ai décidé en même temps de me servir de ma notoriété pour défendre les livreurs. Moi, je n'étais pas du tout dans une logique syndicale mais j'ai pris conscience qu'il faut agir à plusieurs pour être efficace.

Contrairement à d'autres organisations qui ne veulent pas vraiment nous défendre mais penser à notre place, avec Union-Indépendants, nous agissons face aux plateformes, aux clients et aux restaurants pour nous défendre et obtenir des droits. Il ne s'agit pas de parler en notre nom ou de juger le fait que nous soyons



très nombreux à ne pas vouloir être salariés.

Mon point fort dans la campagne qui s'ouvre, c'est de mettre en lumière au quotidien nos actions auprès du public et des médias et donner de la visibilité à notre engagement, comme je l'ai fait lors de notre récente grève des 2 et 3 décembre 2023.

Sur TikTok : Vanyvavite (qui dépasse parfois le million de vues !)

Quelle était ta situation quand tu as décidé de devenir livreur à vélo ?

J'avais déjà deux emplois. Je gérais un site Internet à mon compte en tant que journaliste et j'étais aussi en CDI, dans le domaine de la sécurité incendie. En 2022, j'ai été mis au placard et j'ai dû aller aux prud'hommes. J'avais des problèmes de trésorerie et j'ai décidé de m'inscrire sur des plateformes de livraison. J'ai d'abord été accepté par Uber en mai 2022 puis par Deliveroo plus récemment.

Que penses-tu de la situation actuelle des livreurs de repas ?

Elle s'est vraiment dégradée au fil du temps. Face à leurs actionnaires, les plateformes mettent la pression sur nous. Aujourd'hui, on ne peut plus vivre de cette activité, à moins de travailler sans arrêt. Et comme

nous n'avons aucune protection sociale, si tu te casses une jambe... C'est Vany qui m'a fait connaître Union-Indépendants. J'avais déjà eu l'occasion d'échanger avec lui, car j'ai moi-même un site Internet d'actualité sur La Défense et ses alentours. Il avait réalisé une story sur les déconnexions abusives en invitant les livreurs à rejoindre Union-Indépendants. Le discours et la vision de ce syndicat m'ont plu. L'idée n'est pas de nous imposer une idéologie, mais de nous écouter. Et d'obtenir, en nous regroupant, des droits nouveaux vis-à-vis des plateformes, des clients et des restaurateurs.

Le rapport de force n'est vraiment pas en notre faveur alors il faut être soudés ! Je participe aux groupes WhatsApp et Facebook d'Union-Indépendants, je discute beaucoup avec les livreurs, j'en aide certains, notamment



lorsqu'ils sont confrontés à une déconnexion.

Dès que je peux, sur mon temps libre, je me déplace pour aller tracter et faire connaître nos actions ou pour organiser nos consultations sur la signature d'un accord.

Après quelques semaines de flottement, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de la Région Île-de-France a enfin renouvelé ses instances pour six ans, le 5 février 2024. La nouvelle mandature s'ouvre dans des conditions difficiles pour cette assemblée régionale dont le rôle, important, est d'éclairer les politiques et d'alerter les pouvoirs publics de la Région à partir des réflexions et expériences de la société civile.

Créés en 1972, les Ceser sont des assemblées consultatives composées en nombre égal de représentants de trois collèges : les entreprises, les organisations syndicales de salariés et les associations. Sept personnalités qualifiées sont également nommées par le préfet de région. Obligatoirement consultés sur certains sujets de la politique régionale comme le budget ou les orientations générales, les Ceser peuvent aussi décider, de leur propre initiative – par autosaisine – de s'exprimer sur les sujets qu'ils choisissent, à condition que ceux-ci s'inscrivent dans les domaines de compétence de la Région (transport, logement, développement économique, emploi, aménagement du territoire...). C'est ainsi par exemple que le Ceser Île-de-France s'est récemment positionné sur le logement étudiant, la lutte contre la pollution sonore, le mécénat culturel de proximité, ou encore la mise en œuvre des fonds européens. Plus globalement, le rôle de ces assemblées est d'être force de proposition sur la politique menée par le Conseil régional, en toute autonomie et en toute indépendance.

Une installation sous tension

Plusieurs éléments, hérités de la précédente mandature, ont retardé le bon déroulement de la phase de renouvellement du Ceser d'Île-de-France qui a lieu tous les six ans. D'abord, la nouvelle version du règlement intérieur, revue et votée en plénière, a finalement été adressée par le préfet de région au tribunal administratif dans le cadre d'un



Douze des seize membres de la délégation CFDT.

contrôle de conformité. C'est donc avec prudence et à tâtons que la nouvelle mandature s'est organisée. Pour la présidence de l'institution, les organisations syndicales de salariés avaient porté ensemble, pour la première fois, une candidature unique – Patrick Aracil, issu de l'Unsa – en s'appuyant sur un document rassemblant leurs attentes et exprimant leur attachement à l'indépendance de l'assemblée. Valérie Muller, candidate du premier collège (celui des employeurs) a finalement été élue à l'issue du troisième tour, même si des sujets prégnants en Île-de-France étaient absents de son programme comme la mixité sociale dans les lycées, la valorisation du dialogue social dans les instances de l'emploi et de la formation, ou encore le conditionnement des aides régionales aux entreprises.

Une indépendance à préserver

Et ce n'est pas tout. En septembre 2023, quelques mois avant le renouvellement, Valérie Pécresse, présidente de la Région, a publié un plaidoyer intitulé « Pour un choc de décentralisation en Île-de-France ». L'une des 45 mesures proposées interroge, et c'est loin d'être la seule. Elle vise à « *laisser la Région Île-de-France libre de définir la composition et les modalités d'organisation du Ceser* ». Ainsi, 53 % des 190 conseillers sont nommés pour la première fois et certains d'entre eux affichent une certaine proximité avec l'exécutif régional. Le Ceser ne peut pas être qu'un faire-valoir des politiques régionales. La CFDT, qui a fait le choix de longue date de s'investir pleinement dans l'instance, défendra la production de rapports et avis autonomes.

SOUS TENSION

Ses seize conseillères et conseillers travailleront aussi à porter les besoins clés des Franciliens et à continuer de défendre l'intérêt général en lien avec d'autres organisations du Ceser telles les organisations syndicales de salariés et des associations membres du Pacte du pouvoir de vivre.

Pour exemple, dès la séance du 25 mars, la délégation CFDT est intervenue pour regretter le report du Conseil interacadémique de l'Éducation nationale, instance consultative qui réunit des représentants des collectivités de la Région, de l'administration, des parents d'élèves et des organisations syndicales. Ce conseil examine par exemple la situation d'accueil des lycées de notre région, pourtant préoccupante : dégradation du bâti et fuite de toitures en attente depuis plusieurs années, portes extérieures à remplacer de toute urgence car risque d'intrusion, lenteur ou absence de réponses aux sollicitations de la part des services...

Au final, c'est donc dans un contexte dégradé et avec retard que démarre la mandature 2024-2029. Un retard difficile à combler à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques qui vont bousculer l'organisation des commissions et réunions.

Marion Dauchot

LE CESER ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES

190 membres élus pour **6 ans**,
1 président et **4** vice-présidents élus
pour **trois ans**.

3 collèges composés de **61** membres
chacun. **1** collège de **7** personnalités
qualifiées.

La CFDT, avec **16** membres,
est la délégation la plus nombreuse.

14 commissions thématiques
et une section prospective.

Ceser-iledefrance.fr

INTERVIEW



DIEGO MELCHIOR,
Secrétaire général
de la CFDT Île-de-France

Quel bilan tires-tu du fonctionnement de l'assemblée ?

Celui-ci est régulièrement remis en question. Des tergiversations autour de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, de nombreux travaux et avis pas mis en valeur, voire ignorés par le Conseil régional, des méthodes de travail contestables – des saisines de dernière minute, un fort turnover du personnel – ont affaibli l'institution.

Comment s'est préparée cette mandature ?

Le contexte a été celui d'une remise en question de l'autonomie du Ceser, avec aussi l'arrivée, en ce début de mandature, de conseillers qui ne cachent pas leur proximité avec le Conseil régional. Nous avons porté pour la première fois un candidat unique pour le 2^e collège, avec un texte commun de l'intersyndicale réaffirmant l'indépendance de l'institution. Il faut bien avouer que, après une présidence du collège employeurs en déliquescence, on démarre sur une nouvelle présidence avec un pouvoir isolé et des prises de position encore floues et très peu affirmées politiquement : pas de prise d'attache avec les organisations syndicales, un lien avec son propre collège peu évident...

Que souhaitez-tu pour la mandature qui s'ouvre ?

La CFDT est lucide sur le rôle du Ceser qui n'est pas décisionnel mais consultatif. Il demeure cependant important en matière d'évaluation des politiques publiques, ce qui lui permet d'être un contre-pouvoir au Conseil régional. La CFDT se concentrera sur les sujets prioritaires pour les Franciliens : emploi, transports, logement, développement économique. C'est pourquoi nous allons nous engager pour porter des rapports et être reconnus comme référents sur certains sujets. Pour cela nous pouvons compter sur une délégation CFDT investie, la plus importante numériquement, avec des compétences et des profils différents pour porter au mieux les positions de notre organisation. Le Ceser est aussi un des lieux permettant de construire d'autres types de relation avec des partenaires comme les employeurs et les associations.

Brigitte, conviction et ténacité

Ses yeux brillent lorsqu'elle évoque son parcours. Après une scolarité chaotique, Brigitte Fourgereaueau intègre la Mutualité française et s'engage dans le syndicalisme. Grâce à la formation, à sa curiosité et sa détermination, cette coureuse de fond devient conseillère prud'homale puis présidente d'audience au conseil des prud'hommes de Paris. Elle anime et conçoit aussi des stages pour l'IREFE et la Confédération.

Issue d'une famille modeste – son père est peintre en bâtiment et sa mère aide-soignante –, Brigitte Fourgereaueau rêvait de devenir vétérinaire. Hélas, en fin de troisième, la filière scientifique lui est refusée. *« Je ne connaissais même pas l'existence des conseillers d'orientation... Alors j'ai suivi une copine au lycée agricole dans la Sarthe pour préparer mon brevet d'études professionnelles agricoles. Après l'obtention de ce diplôme, j'ai poursuivi pour obtenir le brevet de technicien agricole option secrétariat mais j'ai abandonné au bout d'un an pour ne pas être une charge financière pour mes parents. »*

Logée chez sa sœur puis chez son frère, elle travaille dans une usine de parfum, puis dans un centre d'emballage de disques. En parallèle, elle se présente à tous les concours sans en réussir aucun. Brigitte, de nature pourtant optimiste, perd peu à peu confiance en elle.

Entrée à la mutualité

En 1983, Brigitte est embauchée comme décompteuse au service des professions libérales de la Mutualité française où elle trie et saisit les feuilles de soins, puis s'occupe du contrôle des demandes médicales. Au milieu des années 2000, elle évolue en tant qu'aide documentaliste, puis documentaliste, et enfin chargée de veille. Parallèlement s'amorce son parcours syndical : *« Mon compagnon jouait au tennis avec le délégué syndical CFDT qui, en 1990, cherchait des candidats pour les élections. J'ai accepté sans rien connaître en pensant que je ne serais pas élue. »* Déléguée du personnel, Brigitte participera aux



négociations sur l'aménagement du temps de travail et les 35 heures. Quand elle découvre qu'elle a des droits à la formation, Brigitte s'inscrit pour obtenir une capacité en droit au Cnam. *« J'ai été frustrée de ne pas finir mes études et je voulais faire une formation pour obtenir une équivalence du bac. Comme j'ai beaucoup apprécié ce premier cursus, j'ai enchaîné sur d'autres formations en cours du soir, qui m'ont permis d'obtenir un diplôme de niveau III. »* Dans la foulée, elle apprend qu'elle peut être conseillère prud'homale. *« Je voulais ce mandat. On peut défendre les gens dans un cadre plus large que celui de sa propre entreprise. Notre délégué syndical a proposé mon nom à notre syndicat. »* Elle est élue en 2002.

Présidente d'audience et formatrice

On lui propose très vite de devenir présidente d'audience. *« J'y suis allée la boule au ventre. Je ne me*

sentais pas suffisamment prête. Maintenant j'adore. Les situations sont très variées et enrichissantes. » Son mandat lui permet également, dans son entreprise, d'être en charge d'une veille documentaire en matière juridique et sur la formation.

En 2007, l'IREFE la contacte pour lui proposer d'animer des stages de préparation au mandat de conseiller prud'homal. *« J'ai dit oui sans trop savoir où ça menait. J'ai suivi la formation d'animateurs qui était excellente. J'ai ensuite animé « Découverte de la CFDT » pour les nouveaux adhérents, et j'ai instauré mes propres règles comme les chouquettes à la charge de ceux qui arrivent en retard. »* Brigitte devient tutrice puis élargit son champ aux formations des délégués du personnel puis aux mandats juridiques. *« J'y consacre 100 % de mon temps syndical. Je dois beaucoup à la CFDT, mais je crois que je le lui rends bien ! »*

Une affaire de rencontres

Lors d'un rassemblement des conseillers prud'hommes au château de Bierville (Essonne), Brigitte rencontre les responsables de la Confédération, qui lui demandent également d'animer. De fil en aiguille, elle se lance dans la conception de modules de formation (bureau de conciliation, rédaction de décisions, rupture du contrat de travail...). Elle obtient aussi son diplôme de conceptrice et, infatigable, prépare désormais un certificat d'« euroformateur » au sein de l'Institut syndical européen.

Judith Boumendil et Alice Heras

Les dispositifs d'épargne d'entreprise : un rappel utile

Les dispositifs d'épargne d'entreprise sont mis en place par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. On peut en distinguer deux types : l'épargne salariale et l'épargne retraite. Ils permettent aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux puisque les sommes récupérées en sortie sont exonérées d'impôt. Le Groupe VYV vous propose un rappel des différents dispositifs existants.

Qu'est-ce que l'épargne salariale ?

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne collectif qui lorsqu'elle est mise en place concerne l'ensemble des salariés. Elle permet d'associer financièrement les salariés à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale est représentée par **3 dispositifs** qui peuvent être versés dans **2 plans d'épargne salariale**.

Les dispositifs d'épargne salariale

- 1. L'intéressement** est un dispositif facultatif permettant le versement d'une prime en fonction de la performance de l'entreprise grâce à des critères définis.
- 2. La participation** est un dispositif obligatoire pour les entreprises de 50 salariés et plus permettant de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise.

Les sommes attribuées peuvent **être perçues immédiatement ou placées avantageusement** sur des plans d'épargne salariale.

- 3. L'abondement** permet à l'entreprise de compléter le versement effectué par le salarié (intéressement, participation, compte épargne temps (CET), versement volontaire) dans un **plan d'épargne salariale**.

Les plans d'épargne salariale et retraite d'entreprise

Il existe deux plans d'épargne salariale :

- **Le PEE** (plan d'épargne entreprise) qui permet aux salariés d'épargner pour des projets avec une échéance minimale de 5 ans.
- **Le PERCOL** (plan d'épargne retraite collectif) qui permet aux salariés d'épargner pour accroître leurs ressources une fois la retraite venue. L'épargne est ainsi bloquée jusqu'à la retraite.

Le PERO (plan d'épargne retraite obligatoire) quant à lui, est un contrat de retraite collectif à adhésion obligatoire. Ce compte est alimenté par des versements de l'employeur et ceux éventuels du salarié. Il peut concerner l'ensemble du personnel ou une ou plusieurs catégories de salariés.

Le déblocage anticipé des sommes pour chacun des trois plans est possible sous certaines conditions.



ZOOM SUR LA LOI DE PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Dès le 1^{er} janvier 2025, les **PME de 11 à 49 salariés** ayant réalisé un **bénéfice net fiscal d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires durant trois années consécutives**, auront l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur : participation, intéressement, abondement ou prime de partage de la valeur (PPV). Les salariés pourront, s'ils le souhaitent, verser tout ou partie de la prime sur un plan d'épargne salariale. La PPV est un dispositif pérenne que les entreprises peuvent mettre en place chaque année.

 Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GR O U P E
vyv

Pour une santé accessible à tous



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.